Ville de Rouyn-Noranda

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^{o} 2026-1438
REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 avril 2026, le conseil a adopté le règlement N^{o} 2026-1438 modifiant le règlement d'emprunt N^{o} 2021-1173 afin de réduire l'emprunt et la dépense d'un montant de 1 467 827 $ pour divers travaux d'aqueduc et d'égouts dont le nettoyage et l'inspection de conduites d'égouts CCTV (TECQ), la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans la rue Montréal Ouest (avenues Mercier à Dallaire) (PRIMEAU) et la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie à l'intersection de la 15^{e} Rue et du boulevard Rideau pour un montant de 2 792 173 $ et décrétant l'appropriation de subventions (132 242 $ (TECQ), 313 390 $ (PRIMEAU), l'appropriation d'un montant de 4 240 $ du budget de fonctionnement et l'emprunt d'un montant de 2 787 933 $ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux.

Le règlement N^{o} 2026-1438 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 28 mai 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 août 2026.

Le règlement N^{o} 2026-1438 entre en vigueur le 9 septembre 2026, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 31^{e} jour du mois d'août 2026
et publié le 9 septembre 2026

Angèle Tousignant, greffière